

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du jeudi 20 février 2025  
Délibération N° DE\_013\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	13
Date de la convocation : 14/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Aménagement de la Route Départementale n°18 dans la traverse de l'agglomération du Bourg de Lacapelle-Viescamp.**

Mme le Maire rappelle les d'aménagement du Bourg de Lacapelle-Viescamp sur la Voie Communale n°1 ont été réalisés en 2019.

En 2025, la municipalité a procédé à la rénovation des sanitaires du camping et à la construction de la salle des associations.

De plus, Aurillac Agglo porte deux projets d'aménagement touristique sur notre commune :

- le sentier du Tour du Lac, dont les travaux sur la RD 18 se réalisent en septembre, dans la traverse du Bourg, matérialisé par un aménagement de trottoirs, (cf. Annexe 2)
- la modernisation de l'aire de camping-car, située au Bourg. (cf. Annexe 1)

Compte-tenu des travaux susvisés, Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de repenser dans sa globalité l'aménagement pédestre, routier, et la zone de stationnement.

Aussi, Mme le Maire propose de faire appel à un bureau d'Etude – Paysagiste pour l'aider à penser et élaborer la complexité de cet aménagement.

Cette étude serait co-portée par Aurillac Agglo et la Commune.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025  
Date de reception de l'AR: 21/02/2025

015-211500889-DE\_013\_2025-DE  
A G E D I

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :  
- autorise Mme le Maire à faire appel à un bureau d'étude,  
- autorise Mme le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance

